

LA REFORME DE LA CERTIFICATION « APPLICATION PHYTO »



Depuis le 1^{er} janvier 2021, la nouvelle réforme consiste à dissocier le « conseil » de toute autre activité liée aux produits phytosanitaires. Les entreprises de travaux agricoles doivent donc se mettre en conformité auprès de leur Organisme Certificateur.

Un Audit intermédiaire vous sera nécessaire en 2021 pour le maintien de l'agrément.

L'objectif de cette nouvelle réglementation est de réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques et de respecter les principes de la protection intégrée des cultures. Il en découle de nouvelles exigences ainsi que l'adaptation des référentiels « Application en prestation de service » et « Organisation générale ».

La plate-forme **www.certificationphytosanitaire.fr** évolue avec la mise en place de la réforme, et avec les clarifications apportées par l'administration : Nous vous invitons à consulter régulièrement ce site.

L'accompagnement en ligne gratuit propose un autodiagnostic, un plan d'action, des actions correctives.

Proche de vous, la Fédération Régionale des Entrepreneurs des Territoires Nouvelle Aquitaine, vous propose également trois formats d'accompagnement : un webinar pour les entreprises déjà certifiées qui souhaitent se mettre à jour, un livret de certification, également pour les entreprises déjà certifiées, et enfin un accompagnement individuel et personnalisé (élaboration et rédaction de fiches, correction ou relecture de documents existants ...) le tout en partenariat avec l'entreprise GAAD, prestataire de service en accompagnement administratif agricole.

INSCRIVEZ-VOUS !

L'intervenant :

Mme Émilie DUTARTRE, entreprise GAAD, prestataire de service. Accompagnement administrative option certification d'entreprise.



Tarifs :

Ces prestations vous sont proposées par la Fédération Régional des EDT-Nouvelle-Aquitaine dans le but d'accompagner les entreprises de travaux agricoles et ruraux de Nouvelle-Aquitaine au maintien de leur certification :

- Participation à un webinaire* d'informations, avec remise de documents : 65 €.
- Le livret de certification*, comprenant 2 référentiels : 50 €.
- Un accompagnement individuel et personnalisé, par l'entreprise GAAD : sur devis.

Si vous souhaitez bénéficier d'un ou plusieurs de ces services, merci de nous renvoyer le bulletin ci-dessous complété à l'adresse suivante, ou par mail :

Fédération Régionale EDT Nouvelle-Aquitaine

Bourse Maritime

1, Place Lainé

33000 BORDEAUX

nouvelleaquitaine@e-d-t.org

* Pour les entreprises déjà certifiées qui souhaitent se mettre à jour

Coupon réponse pour bénéficier d'un accompagnement :

NOM : Prénom :

Entreprise :

Tel : E-mail :@.....

- Souhaite participer au webinaire (date à venir)
- Souhaite recevoir le livret de certification
- Souhaite bénéficier d'un accompagnement individuel